

POUR ÊTRE RECONNU-E ET AGIR AVEC LA CFDT!

ÉLECTIONS 2022

CCP PERSONNELS NON TITULAIRES



Pour agir et défendre les personnels non titulaires à l'UPEC

Personnels non titulaires de l'Université (personnels administratifs, et techniques, personnels des bibliothèques, enseignants, chercheurs), choisissez vos représentantes et représentants du personnel du 1er au 8 décembre prochain de façon à être entendus.

Le nombre de personnels contractuels à l'UPEC a augmenté de 30% entre 2019 et 2021 contre 1,9% pour les titulaires...

Elles et ils représentent 33% des personnels de l'établissement dont 54% de femmes, 25% des enseignant.es et 34% des personnels BIATSS.

La CCP ANT est une instance consultative, présidée par le Président de l'université, où siègent à parité des représentant.es des personnels non titulaires et des représentant.es de l'administration. Elle est obligatoirement consultée pour les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elle peut, en outre, être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agent.es non titulaires entrant dans son champ de compétence.

Candidates et candidats de la CFDT, nous nous engageons à être des élu.es :

- soucieux.ses d'effectuer un travail au service de **tous les personnels non titulaires, qu'ils soient syndiqués ou non**, et qui vous informent du déroulement des CCP,
- qui soient prêt.es à **aider tout agent.e** dès qu'un problème individuel surgit et à proposer des solutions respectant les personnes dans toutes les situations conflictuelles.
- qui exigeront que les **avis défavorables au non-renouvellement de contrats** soient dûment motivés et communiqués à la CCP.

Nos priorités pour le prochain mandat :

- un dialogue social utile et efficace, caractérisé par une large concertation avec les personnels et par l'inscription dans la durée et la stabilité des emplois. Elles et ils exigeront une totale transparence des choix de la gouvernance sur la gestion des agents contractuels,
- la **mise en place d'un cadre de gestion des agent.es non titulaires** reconnaissant leur engagement professionnel et leur offrant des perspectives de carrière à la fois en termes de rémunération que de titularisation.

Votez pour le sigle Sgen-CFDT du 1er au 8 décembre !

Notre engagement à l'UPEC :

Vos élu.es CFDT ont obtenu la mise en place de la charte des contractuels. Nous revendiquons désormais que les personnels non titulaires :

- accèdent au CDI et bénéficient d'une évolution de carrière conformément à la réglementation,
- soient accompagnés pour passer les concours,
- bénéficient de formations obligatoires pour la prise de poste (droits, devoirs, fonctionnement de l'UPEC),
- soient payés en temps et en heure et dès le premier mois pour les vacataires enseignants.

Les apprentis doivent être informés de leurs droits, leurs tuteurs doivent être formés.

LE SGEN-CFDT S'INVESTIT AU QUOTIDIEN. DONNEZ-NOUS LES MOYENS DE NOTRE ACTION!

